

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie  
Locale et de la Politique de la Ville**

**Démocratie locale**

**REF : DDLPV2013005**

**Signataire : C.C**

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

**OBJET : Subvention de la Fondation de France dans le cadre du projet Conception et réalisation de travaux d'embellissement du square de la Fontaine sur la Dalle Villette à Aubervilliers**

**EXPOSE :**

Dans un courrier en date du 13 décembre 2012, la Fondation de France, qui avait été contactée, a donné un avis favorable pour attribuer une subvention de 5 000 € à la Ville d'Aubervilliers pour le projet *Conception et réalisation de travaux d'embellissement du square de la Fontaine sur la Dalle Villette à Aubervilliers* dans le cadre de son appel à projets « Habitat, développement social et territoires ».

Inscrit dans le Plan d'Actions de Proximité Prioritaire (PAPP) et présenté en Bureau Municipal du 8 avril 2013, l'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration rapide du cadre de vie de la dalle Villette en utilisant une méthode participative. Ce projet est porté par le service Démocratie Locale et Développement Social des Quartiers (DLDSQ) de la Ville d'Aubervilliers et l'Unité Territoriale Rénovation Urbaine (UTRU) de Plaine Commune.

Unique lieu de rencontre sur ce site, le square de la Fontaine est perçu comme très dégradé par les habitants. Ce projet recherche donc à contribuer à l'amélioration de l'espace public par une intervention paysagère. Le projet du square de la Fontaine sera conçu par l'Unité Territoriale Parcs & Jardins en concertation avec les habitants et les structures partenaires du quartier.

Plus globalement, on constate un manque de lien social sur le quartier Villette-Quatre Chemins qui se traduit par des phénomènes d'enfermement notamment pour les jeunes. Ce projet répond donc à la nécessité de renforcer les actions intergénérationnelles et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes. Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un chantier éducatif rassemblant des jeunes du quartier éloignés de l'emploi.

Le projet se déclinera en deux phases distinctes qui seront ponctuées toutes deux par des moments festifs. L'objectif est de mobiliser tout au long de l'action un maximum d'habitants autour du projet mais aussi d'impliquer les partenaires de terrain, les associations de quartier pour permettre une réappropriation durable. L'action se déroulera sur une durée totale de 8 mois :

- **Avril à Juin 2013 : Phase de concertation et de conception.**

La conception du projet sera réalisée par l'Unité Territoriale Parcs & Jardins. La conception de ces aménagements devra être conçue en concertation avec les habitants : le service DLDSQ et l'Unité Territoriale Rénovation Urbaine réaliseront les séances de travail avec des groupes d'habitants (15-20 membres).

- **Octobre à Novembre 2013 : Réalisation du chantier éducatif.**

Les travaux seront réalisés via la mise en œuvre d'un chantier éducatif : les jeunes participant au chantier auront entre 18 et 25 ans ; ils seront recrutés par l'association ALV et seront encadrés par une entreprise de type régie de quartier. Un dispositif de passerelle vers l'emploi sera mis en place au travers d'ateliers d'élaboration de CV avec la Maison de l'Emploi.

Ainsi, l'occupation du square de la Fontaine présente une réelle opportunité aussi bien au niveau de l'amélioration du cadre de vie que du renforcement du lien social. Afin de rendre effective la réalisation de ce projet, plusieurs points méritent d'être éclaircis :

- le portage du projet
- les modalités de réalisation
- le calendrier
- le financement

## **1. Portage du projet**

Le porteur financier de l'action est le Service Démocratie locale et développement social des quartiers de la Ville d'Aubervilliers.

Les porteurs techniques de l'action sont le Service Démocratie locale et développement social des quartiers de la Ville d'Aubervilliers, l'UTRU et l'UT Parcs et Jardins d'Aubervilliers de Plaine Commune dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

## **2. Modalités de réalisation du projet**

Un tel projet ne peut se réaliser que grâce à un rassemblement actif de partenaires.

Une aide de la Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques et de la Direction des Achats et de la Commande Publique sera apportée pour la passation du marché public (MAPA 1) entre la maîtrise d'ouvrage (Ville d'Aubervilliers) et la maîtrise d'œuvre (entreprise ou association d'insertion en charge du chantier éducatif).

L'achat des végétaux sera fait via les marchés existants de l'Unité Territoriale Parcs & Jardins. En outre, l'Unité Territoriale Parcs & Jardins soutiendra le projet en réalisant en interne la phase de conception.

Souhaitant toucher les jeunes du quartier, les éducateurs de l'association A travers La Ville (ALV) - en lien avec la maîtrise d'œuvre - seront mobilisés pour le recrutement des jeunes du quartier qui participeront au chantier éducatif.

La Maison de l'Emploi soutient le projet en proposant aux jeunes du chantier des ateliers de type écriture de *curriculum vitae*.

Plusieurs acteurs incontournables du quartier seront également mobilisés dans la phase de conception et dans les restitutions: les écoles maternelles Francine Fromond et Jacques Prévert, la maison de jeunes Jacques Brel, la maison de l'enfance Tony Lainé, la médiathèque André Breton, la Main tendue, la Parenthèque, l'équipe d'animation du conseil de quartier...

### 3. Calendrier

L'action se déroulera en deux temps sur une durée totale de 8 mois :

Date de démarrage	Durée	Actions
Avril 2013	3 mois	- Conception du schéma d'aménagement - Concertation avec les habitants et les partenaires - Rendu d'étape sous la forme d'un événement festif pour présenter schéma d'aménagement final approuvé par les habitants (juin)
Octobre 2013	1 mois	- Réalisation des travaux via un chantier - Mise en place d'un dispositif de passerelle vers l'emploi (atelier CV) - Restitution finale avec une fête de réception de chantier (novembre)

### 4. Financement

Le coût total du projet est estimé à 30 000 Euros TTC.

#### Budget prévisionnel :

Déclinaison du projet	Dépenses	Recettes
Matériaux (végétaux, maçonnerie, outillage)	12 000	Ville d'Aubervilliers (DLDSQ) : 3 000
Chantier éducatif (rémunération des jeunes, encadrement technique, prise en charge des repas)	15 000	Plaine Commune : 11 000 Etat (CUCS) : 7 000
Evénements festifs	3 000	Conseil régional (ASQ) : 4 000 Fondation de France : 5 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>

#### Financement :

La Ville d'Aubervilliers (service Démocratie Locale et Développement Social des Quartiers) contribue au projet à hauteur de 3 000 Euros. Le Conseil Régional accorde une subvention à la Ville d'Aubervilliers de 4 000 Euros dans le cadre de l'appel à projet Animation Sociale des Quartiers (ASQ). La Ville d'Aubervilliers sollicite également le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), Plaine Commune s'engage à participer à l'action, à hauteur de 11 000 Euros dont 6 000 Euros de subvention à la Ville d'Aubervilliers. La Fondation de France soutient également le projet par une subvention à la Ville d'Aubervilliers de 5 000 Euros, objet de la présente délibération.

Le financement du projet inscrit sur le budget de la ville d'Aubervilliers se décompose de la façon suivante :

- Ville d'Aubervilliers (service DLDSQ) : 3 000 €
- Conseil Régional (subvention ASQ) : 4 000 €
- Fondation de France (subvention) : 5 000 €
- Etat (subvention CUCS) : 7 000 €
- Plaine Commune (subvention) : 6 000 €

Au total la Ville d'Aubervilliers, maîtrise d'ouvrage du projet, dispose d'un budget prévisionnel de 25 000 Euros TTC pour prendre en charge :

- le chantier éducatif (rémunération des jeunes, encadrement technique, prise en charge des repas)
- les matériaux via la maîtrise d'œuvre (**hors végétaux**)
- les événements festifs et la communication

Plaine Commune participe à hauteur de 11 000 Euros au projet, dont 6 000 Euros de subvention à la Ville, et dispose donc de 5 000 Euros pour prendre en charge les végétaux via les marchés existants de Plaine Commune.

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire de faire appel à des subventions extérieures.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 5000 euros à la Fondation de France pour le projet « Conception et réalisation de travaux d'embellissement du square de la Fontaine sur la Dalle Vilette à Aubervilliers ».

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie  
Locale et de la Politique de la Ville**

**Démocratie locale**

**REF : DDLPV2013005**

**Signataire : C.C**

**OBJET : Subvention de la Fondation de France dans le cadre du projet conception et  
réalisation de travaux d'embellissement du square de la Fontaine sur la Dalle Villette à  
Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre de la Fondation de France du 13 décembre 2012 indiquant l'attribution d'une  
subvention de 5 000 € à la ville d'Aubervilliers pour le projet « *Conception et réalisation de  
travaux d'embellissement du square de la Fontaine sur la Dalle Villette à Aubervilliers* »

Vu le budget communal ;

Considérant, que pour la réalisation du projet « *Conception et réalisation de travaux  
d'embellissement du square de la Fontaine sur la Dalle Villette à Aubervilliers* », il est  
nécessaire de faire appel à des subventions extérieures,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire, à solliciter une subvention de 5 000 € à la Fondation de France ;

**AUTORISE** la perception de la subvention qui sera inscrite au budget municipal à l'imputation  
suivante : 301A-1328-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué